



## SOCIÉTÉ ROYALE DES AMIS DE LA MEHAIGNE

chemin de Fallais 24

4261 Latinne

Membre fondateur de la **FÉDÉRATION MEUSE AVAL ASBL**

N° d'entreprise 410.255.857

Chers pêcheurs,

Vous n'ignorez certainement pas qu'une pollution a détruit une énorme partie de la faune de la Mehaigne. Les recours, plaintes et procès sont en cours.

Nous profitons cette année d'une rivière magnifique, résultat d'un travail intense fournis par tous depuis la pollution de 2006.

Peu de poissons ont échappés à cette catastrophe du 31 août 2017. Le CA de la Société Royale des Amis de la Mehaigne pense qu'il est primordial de sauvegarder cette souche rescapée. C'est pourquoi il a été décidé de rendre tous nos parcours « **NO-KILL intégral** » sauf pour la truite et l'épinoche. Donc à l'exception de ces deux espèces, il est interdit de **PRELEVER** du poisson dans la Mehaigne **du 1<sup>er</sup> Octobre 2017 au 31 décembre 2018**. Cette décision n'est pas définitive et elle sera réévaluée en décembre 2018.

Quand on parle de prélèvement il s'agit de poissons retirés de la rivière, destinés à servir de vifs...etc... Par contre la détention momentanée dans une bourriche confortable est acceptable tant qu'elle n'est pas en métal et que le poisson soit délicatement remis à la rivière après un temps raisonnable.

Il va de soi que les réglementations (tailles minimum, nombre maximum de poissons, espèces protégées ...) préconisée par la Région Wallonne doivent être respectées. Les points rajoutés par les amis de la Mehaigne comme la protection de l'ombre et du barbeau sont de rigueur. Interdiction donc de garder des espèces interdites, dépasser le nombre... en bourriche...

Je sais que pour la plupart d'entre vous, cette mesure est déjà d'application. Pour les autres ils devront bien s'y plier. Les gardes informeront dans un premier temps, mais séviront en cas de récidive.

Tant qu'on est dans la sauvegarde du poisson, n'employez pas de chiffon pour vous saisir de votre prise, employez une épuisette, écrasez vos arpillons.

Le CA des Amis de la Mehaigne espère par cette mesure conserver une souche de poissons indigène, forte pour qu'elle puisse recoloniser la rivière.

Cette mesure sera bien sûr appuyée par des empoissonnements réfléchis afin de rendre à la Mehaigne cette diversité d'espèces qui lui donne sa spécificité.

Croyez bien que ces mesures sont prises dans un but de réparation.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Conseil d'administration de la Société Royale des Amis de la Mehaigne.

Patrick Stas Président.

# NO-KILL+ NO-KILL+ NO-KILL